

Annexe "D": WEP

Voir ci-joint.

Annexe D – Programme d'amélioration de la garantie

Le programme d'amélioration de la garantie (WEP) W65 / W66 de Toyota et Lexus prolongera la couverture en ce qui concerne la corrosion du faisceau de câblage HV sous le plancher et le câble de moteur de traction arrière de certains véhicules des modèles et années modèle suivants (les « **Véhicules visés** ») :

Modèle de véhicule	Années modèle
Toyota Venza	2021-2022
Toyota Highlander HV	2020-2022
Lexus NX350h	2022
Lexus NX450h+	2022
Toyota RAV4 HV	2019-2022
Toyota RAV4 Prime	2021-2022
Toyota Sienna HV	2021-2022

Conformément à la Section 3.2 du manuel des politiques et procédures concernant la garantie, les programmes d'améliorations de la garantie sont sous réserve des politiques normales de la garantie s'appliquant au véhicule, sauf tel que noté spécifiquement ci-dessous.

1. CONTEXTE

Ce programme d'amélioration de la garantie offre une couverture qui s'applique aux fils électriques haute tension qui alimentent le moteur-générateur électrique des roues arrière des Véhicules visés. Ces fils sont désignés « faisceau de câblage HV sous le plancher » et « câble de moteur-générateur de traction arrière ». La condition spécifique couverte par ce programme est la corrosion excessive au niveau du connecteur du faisceau de câblage HV sous le plancher et du câble de moteur de traction arrière (la « **Condition** »). Si la Condition est vérifiée, on procèdera à la réparation du véhicule ou le faisceau de câblage / câble concerné sous réserve des conditions de ce Programme d'amélioration de la garantie.

Le faisceau de câblage HV sous le plancher et le câble de moteur de traction arrière sont couverts par la garantie limitée du véhicule neuf Toyota de 3 ans ou 60 000 km (selon la première éventualité) ou par la garantie limitée du véhicule neuf Lexus de 4 ans ou 80 000 km (selon la première éventualité). Toyota et Lexus étendent maintenant la couverture de garantie pour des réparations reliées à la corrosion excessive des connexions du faisceau de câblage au niveau du moteur-générateur arrière. Une corrosion excessive peut provoquer des parasites dans la radio AM pendant certains cycles de conduite ou le véhicule peut ne pas démarrer.

2. DÉTAILS DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA GARANTIE

CE QUI EST COUVERT

Ce Programme d'amélioration de la garantie offre une prolongation primaire et secondaire de la couverture de la « garantie limitée du véhicule neuf » pour le corrosion du faisceau de câblage HV sous le plancher et du câble de moteur de traction arrière. Lorsqu'un concessionnaire Toyota aura confirmé la présence de la condition en question et que le véhicule satisfait aux modalités stipulées dans le présent document (notamment la limite de kilométrage et le nombre de mois écoulés depuis la date d'enregistrement de la garantie du véhicule), le véhicule sera réparé conformément au bulletin instructions techniques (voir article 5) au titre de ce Programme d'amélioration de la garantie.*

- *La couverture prolongée s'applique pendant **8 ans à partir de la mise en service ou 160 000 km**, selon la première éventualité.*

**Cette couverture concerne les travaux sous garantie effectués uniquement par un concessionnaire Toyota ou Lexus autorisé. Elle est assujettie aux mêmes modalités et conditions stipulées dans la section Garantie limitée du véhicule neuf du livret d'information sur la garantie du propriétaire. Par exemple, les dommages causés par un abus, un accident, un vol et/ou un acte de vandalisme ne sont pas couverts par la garantie limitée du véhicule neuf ni par cette*

amélioration de la garantie.

Les véhicules récupérés, mis à la ferraille, mis au rebut ou déclarés perte totale ne sont pas admissibles à ce programme WEP.

CE QUI N'EST PAS COUVERT

Seules les réparations nécessaires et admissibles en vertu de la politique décrite ci-dessus sont couvertes. Les autres réparations et remplacements de composants ne sont pas couverts, sauf s'ils sont admissibles en vertu des conditions de toute couverture restante de la garantie du véhicule neuf.

Les autres dépenses associées à la perte d'usage du véhicule pendant les réparations ne sont pas couvertes en vertu de cette politique, sauf pour les dépenses de véhicule de location, tel que détaillé ci-dessous.

3. PEA

Tout composant énuméré dans ce programme WEP qui pourrait autrement être couvert par un contrat de PEA existant sera réparé en priorité en vertu des conditions du présent programme WEP. Le contrat de PEA doit être utilisé uniquement si les conditions de ce programme WEP ne s'appliquent plus et si le contrat de PEA est encore valide.

4. VIN ET VÉHICULES CONCERNÉS

a) VÉHICULES VENDUS AU DÉTAIL AU CANADA

Modèle de véhicule	Années modèle	<i>Pour déterminer si un NIV est touché par le présent programme, le concessionnaire doit utiliser l'option de recherche du NIV de la fonction de demande de renseignements sur le véhicule du TIS.</i>
Toyota Venza	2021-2022	
Toyota Highlander HV	2020-2022	
Lexus NX350h	2022	
Lexus NX450h+	2022	
Toyota RAV4 HV	2019-2022	
Toyota RAV4 Prime	2021-2022	
Toyota Sienna HV	2021-2022	

b) VÉHICULES VENDUS AU DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS ET SE TROUVANT ACTUELLEMENT AU CANADA – CODE DE PROGRAMME AMÉRICAIN 22TE09

- *Le concessionnaire doit utiliser l'option de recherche de la fonction de demande de renseignements sur le véhicule du TIS pour obtenir toute l'information concernant un véhicule vendu au détail aux États-Unis, notamment la Date d'enregistrement de la garantie (Date de première mise en circulation dans le TIS) et le statut du véhicule dans le cadre du programme (c.-à-d. potentiellement admissible ou réparé).*

5. PROCÉDURE DE SOUMISSION DES RÉCLAMATIONS

Même si le véhicule est couvert par la garantie de base (Toyota : Premiers 36 mois en service ou 60 000 km (selon la première éventualité) / Lexus : Premiers 48 mois en service ou 80 000 km (selon la première éventualité)), le concessionnaire utilisera les pièces de remplacement les pièces indiquées dans la liste et réparera le faisceau de câblage HV sous le plancher et le câble de moteur de traction arrière. Le WEP couvre les réparations pour les 37^e à 96^e mois de service (pour Toyota) ou 49^e à 96^e mois de service (pour Lexus) ou 160 000 km (selon la première éventualité).

Modèle	Type de réparation requise	Remboursement d'un véhicule de location
Toyota RAV4 HV	Remplacer le plancher sous W/H	Période de location maximale de 1 jour à raison de 45,00 \$ CDN par jour
	Remplacer le plancher sous W/H + Remplacer le câble du moteur n° 2	Période de location maximale de 1 jour à raison de 45,00 \$ CDN par jour
Toyota Highlander HV	Remplacer le plancher sous W/H	Période de location maximale de 2 jours à raison de 45,00 \$ CDN par jour
	Remplacer le plancher sous W/H + Remplacer le câble du moteur n° 2	Période de location maximale de 2 jours à raison de 45,00 \$ CDN par jour
Toyota RAV4 Prime	Remplacer le plancher sous W/H	Période de location maximale de 2 jours à raison de 45,00 \$ CDN par jour
	Remplacer le plancher sous W/H + Remplacer le câble du moteur n° 2	Période de location maximale de 3 jours à raison de 45,00 \$ CDN par jour
Toyota RAV4 Prime avec PVM SFX-B XSE Premium Technology Package	Remplacer le plancher sous W/H	Période de location maximale de 2 jours à raison de 45,00 \$ CDN par jour
	Remplacer le plancher sous W/H + Remplacer le câble du moteur n° 2	Période de location maximale de 3 jours à raison de 45,00 \$ CDN par jour
Toyota RAV4 PRIME avec BGM	Remplacer le plancher sous W/H	Période de location maximale de 2 jours à raison de 45,00 \$ CDN par jour
	Remplacer le plancher sous W/H + Remplacer le câble du moteur n° 2	Période de location maximale de 3 jours à raison de 45,00 \$ CDN par jour
Toyota Venza	Remplacer le plancher sous W/H	Aucun remboursement (durée de la réparation est de moins de 4 heures)
	Remplacer le plancher sous W/H + Remplacer le câble du moteur n° 2	Période de location maximale de 2 jours à raison de 45,00 \$ CDN par jour
Toyota Venza avec PVM	Remplacer le plancher sous W/H	Période de location maximale de 1 jour à raison de 45,00 \$ CDN par jour
	Remplacer le plancher sous W/H + Remplacer le câble du moteur n° 2	Période de location maximale de 2 jours à raison de 45,00 \$ CDN par jour

Toyota Sienna	Remplacer le plancher sous W/H	Période de location maximale de 2 jours à raison de 45,00 \$ CDN par jour
	Remplacer le plancher sous W/H + Remplacer le câble du moteur n° 2	Période de location maximale de 2 jours à raison de 45,00 \$ CDN par jour
Lexus NX350h	Remplacer le plancher sous W/H	Période de location maximale de 1 jour à raison de 85,00 \$ CDN par jour
	Remplacer le plancher sous W/H + Remplacer le câble du moteur n° 2	Période de location maximale de 2 jours à raison de 85,00 \$ CDN par jour
Lexus NX350h avec PVM	Remplacer le plancher sous W/H	Période de location maximale de 2 jours à raison de 85,00 \$ CDN par jour
	Remplacer le plancher sous W/H + Remplacer le câble du moteur n° 2	Période de location maximale de 2 jours à raison de 85,00 \$ CDN par jour
Lexus NX450h+	Remplacer le plancher sous W/H	Période de location maximale de 2 jours à raison de 85,00 \$ CDN par jour
	Remplacer le plancher sous W/H + Remplacer le câble du moteur n° 2	Période de location maximale de 2 jours à raison de 85,00 \$ CDN par jour
Lexus NX450h+ avec PVM	Remplacer le plancher sous W/H	Période de location maximale de 2 jours à raison de 85,00 \$ CDN par jour
	Remplacer le plancher sous W/H + Remplacer le câble du moteur n° 2	Période de location maximale de 3 jours à raison de 85,00 \$ CDN par jour
Si les pièces ne sont pas disponibles pour cause de commande en souffrance , le coût de location d'un véhicule sera remboursé pour la période maximale de 60 jours à raison de 45,00 \$ CDN par jour (pour les véhicules Toyota) ou 85,00 \$ CDN par jour (pour les véhicules Lexus).		

6. REMBOURSEMENT AUX CLIENTS POUR LES RÉPARATIONS EFFECTUÉES AVANT LE LANCEMENT DU PROGRAMME

Les clients qui ont déjà payé les réparations pour la Condition, tel que décrite à « 1. CONTEXTE », avant le lancement de ce Programme d'amélioration de la garantie sont admissibles à un remboursement des dépenses raisonnables, même si les réparations ont été effectuées par un autre établissement concessionnaire ou par un garage indépendant.

Si un client a déjà effectué un paiement partiel pour une réparation de la Condition, ou a été partiellement remboursé par Toyota pour une réparation de la Condition, le client est admissible au remboursement de la partie du coût de la réparation qui a été payée par le client.

Les clients qui demandent le remboursement de réparations antérieures doivent présenter des documents indiquant le coût de la réparation et montrant que le coût a été payé en entier. Ces documents peuvent inclure un ordre de réparation, une facture ou tout autre document que Toyota peut raisonnablement exiger.

Si un client a précédemment signé une entente avec Toyota en échange d'une contribution totale ou partielle au coût de la réparation de la Condition, cela n'a pas d'impact sur la capacité du client à demander le remboursement du coût payé par le client et qui n'a pas été remboursé précédemment.

Pour minimiser le nombre de réclamations à être traitées, tous les coûts admissibles à un remboursement doivent être recueillis avant de soumettre une réclamation et doivent être soumis dans une seule réclamation. À ces fins, on ne remboursera qu'une seule réclamation (qui devrait inclure tous les coûts admissibles à un remboursement) par NIV.